

Urbanisme : paysage, évaluation environnementale et projets de territoire (UPEPT)





Le master mention Urbanisme et aménagement se décline en deux parcours : Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale et Projets de Territoire (UPEPT) et Urbanisme : Stratégie, Projets et Maîtrise d'Ouvrage (USPMO) dispensé à l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU). Il forme des urbanistes spécialisés dans la conception et l'évaluation environnementale et paysagère de projets d'urbanisme et de territoire.

Les professionnels issus de ce parcours peuvent prétendre au titre d'urbaniste par qualification et bénéficient de l'appui d'un réseau des anciens de l'IATU pour l'accès aux métiers de l'urbanisme du secteur public et privé.

La formation est co-accréditée avec l'École d'architecture et du paysage de Bordeaux.

# **Objectifs** de la formation

Inscrit dans une logique de filière, dès la L3 AUDTD (aménagement, urbanisme et développement territorial durable) du IATU, le master « Urbanisme et aménagement », parcours UPEPT forme à l'évaluation qualitative, paysagère et environnementale des projets, documents d'urbanisme et des projets de territoire. La conception et la gestion des rapports de co-évolution entre espaces urbanisés et espaces de nature sont au cœur de cette formation.



# **Ancrage** dans le monde professionnel local et national

- Par l'obligation de stages professionnels de 3 mois minimum en M1 et de 6 mois en M2, et la programmation d'ateliers interdisciplinaires sur cas réels proposés par les collectivités.
- Par l'implication des professionnels dans l'enseignement (plus de 50 % des heures du master 1 et 2) et l'aide aux étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi.
- Par l'organisation groupée des cours sur trois jours en M1 et M2, permettant aux professionnels de suivre la formation et aux étudiants de réaliser des stages à mi-temps ou par apprentissage.

Le master UPEPT répond au référentiel de compétences de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) avec lequel il a passé une convention, et de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui en a renouvelé la labellisation en 2016.

# **Ouverture** encadrée à l'international

L'IATU est membre de l'Association of European Schools Of Planning (AESOP) et développe plusieurs partenariats à l'international : un master Urbanisme et Aménagement Bordeaux-Florence de l'Universite Bordeaux Montaigne et de l'Università di Studi di Firenze, une convention d'échange avec l'Ecole d'architecture de Hanoï et des workshops (Berlin, Cagliari, etc) et l'accès à des stages dans plusieurs pays.



# **Insertion** professionnelle

Les professionnels issus du master Urbanisme et aménagement, parcours UPEPT, assurent les missions suivantes :

**Analyse**. Ils réalisent des diagnostics et des études préalables aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement à plusieurs échelles et proposent aux décideurs différentes stratégies et solutions opérationnelles.

**Conception**. Ils participent à la conception et au montage des projets au sein d'équipes pluridisciplinaires.

**Pilotage.** Ils préparent et supervisent la phase de réalisation du programme d'aménagement et assurent son suivi.

**Évaluation**. Ils étudient l'impact des projets d'urbanisme, d'équipements et de construction sur l'environnement et le paysage, et proposent des mesures à prendre afin de remédier aux risques et aux nuisances liés aux projets et d'optimiser les ressources locales.

**Coordination**. Ils gèrent la coordination et l'animation des projets de territoire durable, et suscitent et animent la concertation de et autour de ces projets.

**Pédagogie**. Ils assurent une mission de pédagogie auprès des acteurs de l'aménagement et du public sur les enjeux de la prise en compte environnementale et paysagère dans les projets de territoire et d'aménagement.

# Ils travaillent en:

Agence d'urbanisme d'agglomération et bureau d'étude privé, collectivité territoriale et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) - Pays, pôles territoriaux – ou services de l'État, établissement public d'aménagement, établissement public foncier et société d'économie mixte, CAUE, organismes consulaires (Chambre d'Agriculture), Parcs naturels régionaux (PNR)

# Les métiers de référence sont :

Urbaniste libéral, contractuel ou titulaire (attaché ou ingénieur, par voie de concours, après commission d'équivalence pour le grade d'ingénieur) de la fonction publique territoriale, chargé d'études en urbanisme et environnement, chargé de mission ville durable, chargé d'opérations aménagement urbain et d'espaces naturels, chef de projets, direction de services techniques.

# **Trois années** de formation

Organisation de la formation

### Master 1

Le semestre 1 (294 h étudiant) est majoritairement commun aux parcours UPEPT et USPMO.

Le semestre 2 (193 h étudiant) comprend des cours et ateliers spécifiques et un stage obligatoire de 3 mois minimum. Les enseignements sont regroupés du lundi au mercredi, de mi-septembre à fin mars.



Tronc commun UPEPT/USPMO	Enseignements spécifiques UPEPT
Politiques d'aménagement durables	Atelier-Projet de paysage : espace naturel littoral avec les étudiants en formation Paysage de l'ENSAP
Management de projet territorial durable	Analyse et représentation du paysage
Ingénierie financière d'opérations d'aménagement	Politiques du paysage
Financement local	Hydrosystèmes et projet de territoire
Économie et théorie spatiale Droit de l'environnement	Gestion des déchets et pollutions du sol
Enjeux de la mobilité et politique des transports	Changement climatique et planification énergétique
Droit de l'environnement	Atelier d'évaluation environnementale des projets d'urbanisme
Planification et évaluation environnementale	Atelier d'analyses des espaces de nature et méthodes de gestion
	Atelier de stratégies et scénarios de projets de gestion
Anglais de l'aménagement	Stage
Documentation, séminaire de recherche et stage	Mémoire

4 5

# Master 2

Il se déroule sur 2 ans (4 semestres et 497h étudiant), du jeudi au samedi matin.

L'année 2 du M2 ou les années 1 et 2 du M2 sont ouvertes à l'apprentissage.

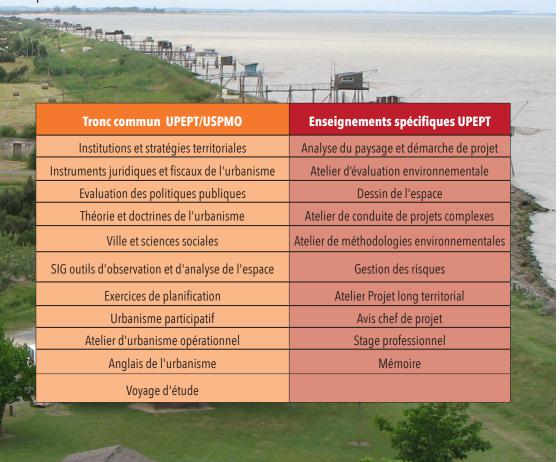
Le semestre 1 est majoritairement consacré aux enseignements commun aux parcours UPEPT et USPMO. Le semestre 2 se termine fin juin et comprend principalement des cours et ateliers spécifiques au parcours.

Le semestre 3, de mi-septembre à fin décembre, est dédié au projet long territorial et à un voyage d'étude à l'étranger.

Le semestre 4, de janvier à fin juin, est consacré à un stage professionnel obligatoire de 6 mois minimum donnant lieu à la rédaction d'un mémoire universitaire soutenu en septembre. Le master mention urbanisme et aménagement prépare au doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme (section 24 CNU) en régime général ou en CIFRE, et est adossé pour la recherche à l'UMR PASSAGES et à l'École doctorale Montaigne-Humanités.

# Associations d'étudiants et de professionnels

- **UTOPOS** association.utopos@gmail.com
- A.U.A.U. Atelier universitaire d'aménagement et d'urbanisme auau@u-bordeaux-montaigne.fr
- CPAU Conférence permanente en aménagement et urbanisme agnes.berland-berthon @u-bordeaux-montaigne.fr





# Direction de la communication - Composition/Impression : DSIN-PPI Bordeaux Montaigne - Février 2019

# Conditions d'accès

Le master est une filière sélective à capacité d'accueil limitée à 15 étudiants en M1 et 18 en M2.



Sur dossier + entretien

 Prioritairement ouvert aux étudiants français et internationaux (niveau de français C1) ayant une formation en aménagement : titulaires du parcours L3 Aménagement, urbanisme et développement territorial durables (AUDTD) de l'IATU, et titulaires de L3 en Sciences de l'environnement, Agronomie, Architecture, Paysage, Sciences politiques, Géographie, Sociologie, AES, Droit public, Sciences économiques, Génie urbain, ...



# Admission de plein droit

- Étudiants titulaires du M1 UPEPT
- Étudiants titulaires du M1 Urbanisme et Aménagement Bordeaux-Florence de l'Université Bordeaux Montaigne et de l'Università di Studi di Firenze

Sur dossier + entretien pour les autres cas

- Étudiants titulaires de masters 1 (niveau C1 pour les étudiants internationaux) en sciences de l'environnement, agronomie, paysage, géographie, droit de l'urbanisme et de l'environnement
- Étudiants titulaires de M1 en urbanisme et aménagement issus de préférence de formations de l'APERAU et ayant des pré-requis en sciences de l'environnement.

### Candidats n'ayant pas un niveau Bac+3 ou Bac+4

Pour un accès en formation continue, il est possible d'intégrer le master par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

# Formation ouverte aux publics en reprise d'études, à la VAE et à l'apprentissage

- Pour l'apprentissage : pascal.godineau@u-bordeaux-montaigne.fr Rubrique formations/formation en alternance.
- Pour la formation continue, VAPP et VAE : severine.viaud@u-bordeaux-montaigne.fr

Présentation détaillée du master et informations pratiques sur **www.u-bordeaux-montaigne.fr** http://www.iatu-bordeaux.fr



# **Contacts**

**UFR Sciences de Territoires et de la Communication** 

Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme Université Bordeaux Montaigne – Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

Responsable pédagogique

catherine.andre@u-bordeaux-montaigne.fr

### **Contacts administratifs**

titulaire d'un diplôme français : master-stc-amenagement@u-bordeaux-montaigne.fr titulaire d'un diplôme étranger : admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr